

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 15 mars 2019

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental, Brigitte KLINKERT

Chers collègues, bonjour. Merci pour votre présence à cette réunion qui, exceptionnellement, se tient un vendredi après-midi. Aujourd'hui, nous avons une benjamine, Mme MILLION, qui va faire l'appel.

Lara MILLION

Si vous saviez comme cela me ravit. Cela me fait très plaisir.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis pour une nouvelle séance publique du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Je vais avoir le plaisir de la présider avec, à mes côtés, Stéphanie TACHON que j'ai récemment décidé de nommer à la tête de notre Direction Générale des Services.

Nous allons ainsi pouvoir capitaliser ensemble, tous les effets bénéfiques de la relation de grande confiance que nous entretenons, elle et moi, depuis mon accession à la présidence de cette assemblée.

Je tiens à la remercier très chaleureusement d'avoir accepté de relever ce beau défi. Il nous permet de constituer le premier et seul tandem 100% féminin de tous les Conseils départementaux de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

Voilà une nouvelle et belle source de fierté pour notre département.

La nomination de Stéphanie TACHON à la Direction Générale de notre administration, présente incontestablement une garantie de compétence, d'expérience et de stabilité qui s'avère essentielle à l'heure où les démarches de mise en convergence de nos politiques et de nos pratiques s'accélèrent et s'intensifient avec le Conseil départemental du Bas-Rhin. Je vous en reparlerai dans quelques instants.

Avant cela, permettez-moi de revenir sur des faits qui nous ont tous émus durant les dernières semaines. Je veux parler des actes insupportables qui ont été commis, notamment en Alsace, sur des lieux de culte ou de recueillement israélites, mais aussi chrétiens.

Même s'ils sont évidemment sans commune mesure avec l'inqualifiable attaque de cette nuit sur deux mosquées en Nouvelle-Zélande, nous ne pouvons accepter que sur notre terre de concorde, soient commis de telles exactions contre les symboles d'une foi, quelle qu'elle soit. Ces actes constituent des atteintes intolérables à nos principes républicains, ainsi qu'à la tradition profondément humaniste qui est celle de l'Alsace.

Ils donnent encore plus de sens et de portée à notre volonté commune, d'encourager et de développer le dialogue entre les différentes religions représentées dans nos territoires.

Je souhaite remercier à cet égard notre collègue Martine DIETRICH qui assume, avec beaucoup de détermination, sa fonction de conseillère déléguée au dialogue interreligieux.

Pour ma part, je me suis rendue ce matin à HABSHEIM pour visiter, en compagnie d'élèves du collège Henri-Ulrich, l'exposition "Vivre la France ensemble" que nous avons déjà accueillie dans nos locaux, et qui traduit le regard d'une vingtaine de dessinateurs de presse sur la tolérance et la liberté d'expression.

Par ailleurs, j'irai lundi au collège Victor-Hugo de COLMAR afin de présenter le calendrier interreligieux élaboré sous l'égide de l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, par des responsables des cultes catholique, protestant, israélite et musulman.

Nous devons impérativement, sans le moindre répit, défendre et promouvoir les principes de tolérance et de fraternité, car ils contribuent aux équilibres fondamentaux de notre société.

Telle sera assurément l'une des vocations importantes de notre future collectivité alsacienne, notamment dans le cadre de cette nouvelle « citoyenneté » dont elle sera la porteuse.

En ce qui concerne précisément la Collectivité Européenne d'Alsace, les étapes essentielles de sa création continuent à s'enchaîner.

Porté par un consensus politique des plus larges, notre projet a connu, durant ces derniers mois, des avancées majeures. Je me permets de les rappeler :

29 octobre 2018 : La déclaration de Matignon permet notamment de préciser les compétences spécifiques et particulières dont disposera la nouvelle collectivité. Celles-ci auront une dimension stratégique incontestable dans de nombreux domaines qui nous permettront d'agir de façon décisive sur le quotidien des Alsaciens.

22 janvier 2019 : Le nouveau Traité franco-allemand, signé à AIX-LA-CHAPELLE par le Président Emmanuel MACRON et la Chancelière Angela MERKEL, conforte la position de la Collectivité Européenne d'Alsace au cœur de l'espace tri-national du Rhin Supérieur. Il fait d'elle un véritable laboratoire d'innovation institutionnelle à l'échelle européenne.

4 février 2019 : Les deux assemblées départementales bas-rhinoise et haut-rhinoise lancent, par leur vote, le processus juridique de regroupement de nos deux collectivités et adoptent la feuille de route commune d'un projet ambitieux reposant sur trois piliers : la proximité, l'efficacité et la citoyenneté.

Enfin, 27 février 2019 : Le projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace est présenté en Conseil des Ministres par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires.

Avec Frédéric BIERRY, nous avons multiplié, depuis le début de cette semaine à PARIS, des réunions et des rencontres qui ont permis de rappeler à nos interlocuteurs, tous les enjeux de la création de la nouvelle collectivité. Elles ont également permis de rassembler et de fédérer toutes les énergies qui lui permettront d'assumer pleinement sa vocation et son rôle.

Lundi soir, nous avons ainsi évoqué notre projet commun devant le Club des 100 partenaires de la Maison d'Alsace à PARIS, dont les membres ont ainsi pu prendre conscience de toutes les opportunités offertes par la Collectivité Européenne d'Alsace, notamment en termes d'aménagement du territoire, de promotion touristique et de développement de l'activité économique et de l'emploi.

Mardi, nous avons été auditionnés par la rapporteur de la Commission des Lois du Sénat, sur le projet de loi relatif aux compétences de la CEA, avant de prendre part à une table ronde avec les représentants des autres collectivités alsaciennes organisée sur ce même projet par la rapporteur Agnès CANAYER.

Mercredi matin, nous avons été reçus par le Président du Sénat, Gérard LARCHER, lors d'un entretien privé au cours duquel nous avons pu le sensibiliser à tous les atouts de notre projet.

Mercredi en fin d'après-midi, nous avons participé au colloque organisé par le Président de l'Assemblée Nationale, sur le droit à la différenciation dans la future révision constitutionnelle. Nous y avons présenté les spécificités qui feront de notre future collectivité, un cadre d'expérimentation pertinent et cohérent pour une nouvelle décentralisation, source d'une plus grande proximité de l'action publique.

Enfin, mercredi en soirée, nous avons rencontré les parlementaires alsaciens avec qui nous avançons de concert sur ce projet, et qui ont pu apporter leurs réflexions et contributions au projet de loi sur les futures compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace. Ils sont désormais prêts à prendre le relais, notamment lors de la première discussion du projet de loi au Sénat, le 2 avril prochain.

Vous le constatez, chers collègues, nous continuons à avancer sur un rythme très soutenu pour défendre et porter notre projet commun jusqu'au sommet de l'Etat.

Il s'agit d'un parcours dense et intense, mais aussi et surtout, particulièrement enthousiasmant. Car au bout de ce parcours, il y a, nous le savons tous, la perspective d'une Alsace retrouvée, renforcée, pleinement actrice de son présent, résolument décidée de son avenir, et pleinement consciente de son statut privilégié de « cœur européen de la France ».

Cette dimension européenne nous tient beaucoup à cœur, parce qu'elle fait partie de l'ADN de l'Alsace et de tous les Alsaciens. Les élections de fin mai devront donc nous mobiliser encore plus qu'ailleurs en France, et si possible, pour les vrais enjeux qu'elles représentent pour notre avenir.

C'est justement dans cette perspective que nous accueillons, le 27 mars prochain, dans le hall de notre Hôtel du Département, une rencontre entre, d'une part, des responsables gouvernementaux français et allemands, et d'autre part, une centaine de jeunes de nos deux pays, afin qu'ils puissent débattre sur l'avenir de l'Europe.

Ce moment privilégié de dialogue franco-allemand devrait constituer un révélateur très instructif sur les attentes de nos jeunes à l'égard des institutions européennes et, plus largement, sur leur vision de l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Vous êtes bien-sûr très cordialement invités à cette rencontre, chers collègues. Pour ma part, je l'attends avec une grande impatience.

En tout état de cause, sa tenue dans nos locaux constituera une belle reconnaissance de la dimension éminemment transfrontalière et européenne de notre future collectivité alsacienne.

En attendant cette intéressante perspective, je vous propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

Nous y évoquerons notamment la mise en place de nouvelles aides financières pour nos aînés, dans le cadre du plan senior 2019.

Il s'agit en particulier de mesures destinées à une meilleure adaptation des logements des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie.

Elles s'inscrivent dans le parfait prolongement de notre volonté, clairement affirmée lors du vote du budget primitif 2019, de veiller à ce que toutes nos personnes âgées puissent vivre dans la dignité et dans le respect que nous leur devons.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

J'ai la demande de parole de M. GRAPPE, au nom du groupe Unis pour le Haut-Rhin. M. GRAPPE, vous avez la parole.

Alain GRAPPE

Madame la Présidente, Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser Pierre BIHL, Président du Groupe « Unis pour le Haut-Rhin », qui ne peut malheureusement être présent aujourd'hui et qui m'a chargé de le représenter.

Je tenais également au nom du groupe majoritaire à féliciter Mme TACHON pour sa nomination à la tête de la Direction générale. Nous saluons son investissement fort pour la collectivité, la qualité de son travail et nous nous réjouissons de poursuivre cette efficace collaboration.

Le travail mené en faveur d'un retour institutionnel de l'Alsace depuis notre élection en 2015 porte ainsi ses fruits, et je dois dire que les étapes franchies à ce jour constituent assurément un avenir prometteur pour l'Alsace et son territoire rhénan, et nous partageons la même énergie et la même détermination afin de poursuivre et finaliser, aux côtés de notre Présidente, la création de la future Collectivité Européenne d'Alsace.

Les pères fondateurs de l'Europe ne se sont pas trompés en décidant de placer la capitale de l'Europe en Alsace, à Strasbourg.

C'est tout sauf un hasard et nous devons tous être fiers de pouvoir, en ce début de 21ème siècle, reprendre le flambeau et rendre à l'Europe ce qu'elle nous a donné, à savoir un espace de paix et de prospérité.

Certains ne mesurent pas la gravité de la situation et relativisent les coups portés à l'idée même d'Europe ces dernières années, voilà pourquoi nous devons nous battre pour montrer l'exemple d'un territoire capable de dépasser les frontières et de redonner goût à ce formidable projet de construction européenne, avec une Europe, cette fois-ci, des territoires, moins technocratique et plus proche des gens, à l'image de ce que nous voulons réaliser avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

Nous sommes ce concentré d'Europe qui ne demande qu'à irradier partout où un désir de coopération existe, fort des valeurs portées par nos concitoyens : proximité, citoyenneté et efficacité.

Ces attentes, nous les entendons au quotidien et pour parvenir à les satisfaire, il nous faut pouvoir mettre en œuvre des moyens et des compétences indispensables pour construire une Alsace efficace et ouverte.

Nous ne sommes pas élus seulement pour gérer le quotidien, mais aussi et surtout pour tracer et ouvrir des chemins, porter une vision prospère de notre territoire et bien évidemment au service de nos concitoyens.

Merci pour votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. La parole est à Mme Sabine DREXLER au nom du groupe UDI et indépendants.

Sabine DREXLER

Merci, Mme la Présidente. En l'absence de Nicolas JANDER, c'est moi, aujourd'hui, qui vais vous lire la déclaration du groupe UDI et indépendants.

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Alors que notre pays a traversé une période de contestation populaire inédite par sa forme, nous devons, nous, élus de proximité, prendre le temps de la réflexion sur cette colère qui s'est exprimée.

Le grand Débat national voulu par le président de la république et va qui s'achever est riche en enseignements. Nous ne devons pas ignorer les doléances formulées par nos concitoyens surtout dans le contexte dans lequel nous évoluons avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Proximité rime aujourd'hui, certainement plus qu'hier, avec consultation et participation régulière des citoyens. Notre gouvernance interne est largement collégiale par la volonté de notre Présidente et par une implication de toutes et tous dans la vie de nos collectivités.

Néanmoins, Madame la Présidente et chers collègues, nous pouvons aujourd'hui aller encore plus loin, en dopant notre proximité, en ajoutant une dose de démocratie participative dans nos projets sous peine d'être nous aussi rapidement considérés comme des élus hors-sol, déconnectés des réalités quotidiennes de nos concitoyens.

Nous sommes nombreux, de par notre mandat départemental ou de part un mandat municipal ou associatif, à avoir franchi le pas de l'implication des citoyens dans la vie de nos collectivités, avec la journée citoyenne par exemple.

Nous pouvons aller plus loin encore et montrer que notre proximité dans nos cantons, nous offre la capacité à donner encore plus de sens à nos actions en impliquant nos concitoyens dans le processus de construction de certaines de nos politiques.

Certes notre système démocratique est basé sur une démocratie représentative, mais le dialogue et une démocratie locale renforcée à l'échelon départemental ne saurait nuire à notre collectivité et même la grandirait.

C'est d'autant plus vrai que nos concitoyens ont plus que jamais besoin que, nous, leurs élus, puissions construire, avec eux, un quotidien qu'ils veulent plus harmonieux, plus humain, plus juste et plus fraternel.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci pour votre intervention, Mme DREXLER. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'aborder les différents rapports. Tout d'abord, les rapports de la 3^e Commission. C'est M. Alain GRAPPE qui a la parole.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une convention qui va être passée avec la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin afin de mettre en place des réflecteurs qui permettront d'éviter les accidents avec la grande faune sur les routes départementales particulièrement sensibles à ce type d'accident. Mme la Présidente, il s'agit de vous autoriser à la signer. Je passe la parole au Rapporteur.

Mme la Présidente

Le Rapporteur est M. Lucien MULLER.

Lucien MULLER

DISPOSITIFS RÉFLECTEURS MISE EN PLACE DE MESURES VISANT A REDUIRE LES COLLISIONS AVEC LA GRANDE FAUNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dispositifs réflecteurs en vue de la mise en place de mesures visant à réduire les collisions avec la grande faune par le biais d'une convention d'occupation du domaine public départemental, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve les termes de la convention-type relative à la mise en place de mesures visant à réduire les collisions avec la grande faune, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions à établir avec chaque Groupement d'Intérêt Cynégétique sur la base de ce modèle et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, M. le Président et au Rapporteur de la 3^e Commission.

Nous pouvons à présent passer à la 4^e Commission. La parole est à M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Vous avez dit l'essentiel dans vos propos introductifs. Il s'agit de compléter le plan senior, à propos duquel vous aurez prochainement l'occasion de vous exprimer, par un dispositif d'aide au logement. La volonté de cette collectivité est non seulement de pouvoir accompagner les personnes âgées dans l'amélioration de leur logement ou dans l'adaptation de leur logement, mais également de simplifier le processus. On s'est rendu compte aujourd'hui que près d'une demande sur quatre aboutissait seulement, compte tenu de la complexité du processus. Avec les services, que je remercie, nous avons travaillé et nous continuerons de travailler à la simplification du processus entre les différents intervenants, de manière à doubler au minimum cette proportion de demandes qui aboutissent. Si vous le permettez, je passe la parole à la Rapporteur.

Mme la Présidente

La parole est à Mme PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

PLAN SENIOR 2019 : NOUVELLES AIDES FINANCIERES POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au plan senior 2019 en vue de l'instauration de nouvelles aides financières pour l'adaptation du logement des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le principe de la création d'un fonds pour l'Adaptation Du Logement (ADL),
- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - créer ce fonds d'Adaptation Du Logement,
 - approuver son règlement d'attribution et la fiche du Règlement Départemental d'Aide Sociale dédiée,
 - mettre en œuvre ledit dispositif.

Mme la Présidente

Merci. Je me permets de dire que c'est un fonds de 2 M€, qui vient se rajouter au fonds de 8 M€ que nous avons voté pour la rénovation des EHPAD. Ce fonds pour l'adaptation des logements est de 2 M€ sur trois ans. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci à Alain COUCHOT et à Karine PAGLIARULO. Nous passons à présent à la 6^e Commission. La parole est à M. Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit simplement d'un rapport sur la révision des tarifs d'abattage et de prestations de l'abattoir de Cernay, un abattoir de proximité qui rend grand service à nos éleveurs et permet également le maintien en herbe de pas mal de surfaces dans notre département. Il s'agit simplement de vous signaler que 1 132 tonnes ont été traitées en 2018. La société d'exploitation souhaite procéder à une révision des tarifs afin de consolider son bilan. Vous avez l'ensemble de ces tarifs joints en annexe. Il convient notamment de préciser la mise en place de pénalités forfaitaires de 20 euros pour non-respect de convention comme amener des animaux non annoncés ou pour l'absence de retrait des produits de découpe conditionnés en caisse. Cela a pour objectif d'améliorer l'organisation actuelle et de responsabiliser davantage les éleveurs.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission. Il n'y a pas de questions ? La parole est à Mme LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER

REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Tarifs en euro / kg sauf indication "Tarif à la pièce"

	GROS BOVINS	VEAU	OVIN CAPRIN	PORC	PORCELET
Forfait abattage pour bête de + de 350kg :	130 € HT				
Prestations d'abattage et d'expédition (premier traitement des abats inclus)					
Usager non-engagés (kg)	0,4	0,4	22.50 € pièce	0,37	15.76 € pièce
Particuliers engagés	0,38	0,38	22.50 € pièce	0,35	14.71 € pièce
Professionnels engagés (kg)	0,35	0,35	21.50 € pièce	0,32	13.66 € pièce
Contribution co-produit (kg)	0,109	0,034	0,10	0,009	0,009
Fente Veaux et chargement (kg)		0,10			
Mise en quartiers et chargement (kg)	0,05		0,05	0,05	0,05
Découpe et chargement	0,10		0,10	0,10	0,10
Retrait colonne (l'unité)	80,00				
Test ESB (l'unité)	35,00				
Plus value pour abattage rituel (la pièce)	15,00	15,00	15,00		
deux	20,00	20,00	20,00		
trois et plus	30,00	30,00	30,00		
Abattage d'urgence	80,00	80,00	80,00		
Prestations équarissage bête consignée	0,15 € le kg				
Prestations autres que l'abattage					
Désossage complet - raccroché (kg)	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72
Découpe et mise en pad sous vide/(kg)	1,22	1,22	1,22	1,22	1,22
Pièçage et mise sous vide/ou (kg) Type 1	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72
Pièçage et mise sous vide/ou (kg) Type 2	1,95	1,95	1,95	1,95	1,95
Conservation frigo au-delà de 48 heures	1,50 € par jour et par bête				
Abats sous vide	10 € pièce	10 € pièce	10 € pièce	10€ pièce	
Lavage / désinfection (le véhicule)	5 €				
Transport bétailière ou livraison	Forfait+0.47cts/km				
Forfait 1 - 30km	50,00 €				
Forfait 2 31 à 100 km	30,00 €				
Forfait 3 101 à 200 km	20,00 €				
Forfait 4 + de 200 km	13,33 €				
Pénalité abattage pas annonce	20,00 €				
Pénalité découpe prévue pas annulée	20,00 €				
PRIX HORS TAXES					
<i>TVA, redevances sanitaires et cotisations interprofessionnelles en sus</i>					

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adopté. Merci à Michel HABIG et à Annick LUTENBACHER.

Nous arrivons à la dernière Commission pour aujourd'hui, la 12^e Commission. En l'absence de Pierre BIHL, c'est Mme ORLANDI qui va nous présenter les rapports.

Fabienne ORLANDI

Le premier rapport présente en annexe les procès-verbaux des séances plénières de l'Assemblée départementale qui se sont tenues les vendredis 7 et 14 décembre 2018 ainsi que le lundi 4 février 2019. J'enchaîne tout de suite avec la délibération ?

Mme la Présidente

Y a-t-il des interventions sur les procès-verbaux ? On peut poursuivre.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 7, 14 DÉCEMBRE 2018 ET 4 FÉVRIER 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux des réunions publiques du Conseil départemental des vendredis 7 et 14 décembre 2018 ainsi que du lundi 4 février 2019, joints en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Vous avez la parole pour le rapport suivant.

Fabienne ORLANDI

Rapport suivant. Depuis la remise à niveau de l'équipement audiovisuel de la salle de l'Assemblée, intervenue en décembre 2018, le vote électronique a été expérimenté lors de la séance de la Commission permanente du 18 janvier 2019. L'emploi de cette fonctionnalité pour les délibérations adoptées par le Conseil départemental et la Commission permanente nécessite la modification du règlement intérieur de l'Assemblée.

Mme la Présidente

Merci. Avant de passer à la délibération, y a-t-il des questions ? Le vote électronique est l'un des modes que l'on pourra employer si nous le souhaitons. Il n'y a pas de question. Vous avez la parole pour le projet de délibération.

Fabienne ORLANDI

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE : INTRODUCTION DE DISPOSITIONS RELATIVES AU VOTE ÉLECTRONIQUE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la modification du règlement intérieur de l'assemblée et à l'introduction de dispositions relatives au vote électronique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide de modifier le règlement intérieur de l'assemblée dans son article 22 relatif aux modes de scrutin, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

- Décide de retenir le vote électronique comme un des modes de votation ordinaire pour l'adoption des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci beaucoup. Rapport suivant.

Fabienne ORLANDI

Le rapport suivant est l'information de l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres. Trois cent douze marchés et accords-cadres au-delà de 4 000 € hors taxes et 107 modifications de marchés ou d'accords-cadres (anciennement avenants) ont été notifiés durant le deuxième semestre 2018.

Mme la Présidente

Merci à vous. Pas de question ? On peut passer à la délibération.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er juillet 2018 et le 31 décembre 2018.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Pas de question ? On vote. Contre ? Abstention ? Adopté. Je vous remercie.

Fabienne ORLANDI

Le rapport suivant a pour objet de rendre compte de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019. Quarante-cinq contentieux ont été enregistrés pendant cette période.

Mme la Présidente

S'il n'y a pas de questions, on passe à la délibération. Merci.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er septembre 2018 au 31 janvier 2019.

Mme la Présidente

Merci à vous. Vote contre ? Abstention ? Adopté. Nous passons au dernier rapport de la Commission et de la séance, concernant les ressources humaines.

Fabienne ORLANDI

Le présent rapport a pour objet de pérenniser l'exercice du télétravail au sein des services de l'administration départementale à compter de cette année 2019 selon les modalités énoncées à l'annexe 1 ; d'approuver la création et la suppression des emplois listés aux annexes II et II bis, compte tenu des besoins des services ; d'autoriser, en cas d'échec de la procédure statutaire, le recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre d'emplois inscrits au tableau des emplois ; de fixer à 100 € bruts par jour la gratification accordée aux formateurs internes de la collectivité.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des interventions ? Si cela n'est pas le cas, je voudrais juste souligner, en effet, le succès de l'expérimentation du télétravail dans nos services et de sa pérennisation en faveur de nos équipes. Aujourd'hui, ou plutôt en 2018, il s'agissait de 100 agents qui en ont bénéficié. D'ici la fin de l'année, cela pourra être 100 agents supplémentaires. On arriverait donc à 200 agents. C'est une organisation du travail qui permet d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs. J'ai envie de dire que c'est gagnant-gagnant, pour l'agent et pour la collectivité. Pour la délibération, Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Valide les conditions de poursuite du télétravail au sein des services départementaux à partir de 2019 telles que présentées en annexe I, ci-jointe.
- Approuve la création et la suppression des emplois listés aux annexes II et II bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la Collectivité étant modifié en conséquence.

- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe III, ci-jointe.
- Fixe le montant de la gratification versée aux formateurs internes à 100 € bruts par jour, ce forfait étant divisé par deux en cas d'intervention sur une demie journée ou en cas d'intervention en binôme.

Sont couverts par ce forfait les temps de :

- Formation ;
- Préparation de la salle, des supports et déroulés pédagogiques le cas échéant ;
- Réservation des éventuels engins et matériels indispensables au bon déroulé de la formation ;
- Déplacement (aller et retour) pour disposer des éventuels engins et matériels ;
- Réservation du matériel informatique ;
- Création et correction des tests ;
- Evaluation des formations.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci, Mme ORLANDI.

Chers collègues, pour terminer, je souhaite simplement vous dire que, comme vous le voyez, les sujets évoqués cet après-midi montrent bien que notre action colle aux réalités et colle aux préoccupations de nos concitoyens, aux préoccupations quotidiennes, et que la solution sera toujours dans les territoires et dans plus de proximité. C'est en tout cas l'engagement qui est le nôtre aujourd'hui, au sein de l'Assemblée départementale du Haut-Rhin. Cela sera également notre méthode, demain, avec l'Alsace.

Je me permets de vous rappeler que nous avons une Commission permanente le 5 avril prochain et que la prochaine séance plénière se tiendra le 21 juin. À cette occasion, M. le Préfet du Haut-Rhin sera des nôtres pour nous présenter le rapport d'activités des services de l'État. Cela sera donc l'occasion aussi d'échanger avec lui sur les différentes préoccupations qui sont les vôtres, que vous pourrez relayer, de la part des élus locaux ou de la population.

Mesdames et Messieurs, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je propose de clore la séance. Merci à vous, chers collègues. Merci aux Directeurs et chefs de service, au public et à la presse pour leur présence. Bon après-midi à tous encore.

La séance est levée.